

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02279

Numéro SIREN : 501 673 966

Nom ou dénomination : B W A

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2019 sous le numéro de dépôt 11063

C/M/S/ Francis Lefebvre Lyon

Avocats

CMS Francis Lefebvre Lyon Avocats

174 rue de Créqui
CS 23516
69422 Lyon Cedex 03
France

T +33 4 78 95 47 99
cms.law/fl/lyon
Toque : 659

Références personnelles : PC/MB

Greffé du Tribunal de Commerce

38 cours Mirabeau
CS 70791
13625 Aix-en-Provence cedex 1

Lyon, le 7 août 2019

Objet : BWA

Approbation des comptes clos le 31/12/18

Monsieur le Greffier,

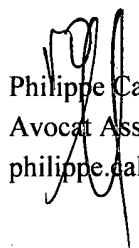
En exécution des dispositions de l'article L 232-23 du Code de commerce, nous vous adressons, aux fins de dépôt :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/18,
- La proposition d'affectation avec la décision d'affectation du résultat dudit exercice, qui ont été soumis à l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur ces comptes ;
- Le rapport général du commissaire aux comptes ;

Vous trouverez ci-joint, un chèque d'un montant de 45,73 € du montant des frais.

Nous vous remercions de nous adresser directement le certificat de dépôt de ces documents.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.


Philippe Calard
Avocat Associé
philippe.calard@lyon.cms-bfl.com

CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon est une filiale de CMS Bureau Francis Lefebvre, membre du groupement européen d'intérêt économique CMS Legal Services EEIG qui coordonne un ensemble de cabinets d'avocats indépendants / CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon is a subsidiary of CMS Bureau Francis Lefebvre, member of CMS Legal Services EEIG, a European Economic Interest Grouping that coordinates an organisation of independent law firms

Implantations CMS / CMS locations : Aberdeen, Alger, Amsterdam, Anvers, Barcelone, Belgrade, Berlin, Bogota, Bratislava, Bristol, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Casablanca, Cologne, Dubaï, Düsseldorf, Edimbourg, Francfort, Genève, Glasgow, Hambourg, Hong Kong, Istanbul, Kiev, Leipzig, Lima, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Luxembourg, Lyon, Madrid, Medellín, Mexico, Milan, Moscou, Munich, Muscat, Paris, Pékin, Podgorica, Prague, Rio de Janeiro, Rome, Santiago du Chili, Sarajevo, Séville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Téhéran, Tirana, Utrecht, Varsovie, Vienne, Zagreb et Zurich.

Siège social / Head Office : CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon – Avocats au Barreau de Lyon – 174 rue de Créqui, CS 23516, 69422 Lyon Cedex 03, France. S.E.L.A.S. au capital social de 1 616 000 euros – 300 819 737 R.C.S. Lyon – Ident. TVA FR 32 300 819 737.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

"LE PRÉSIDENT"

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS BWA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 24 RUE IRMA MOREAU		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 50167396600013		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122018					
		N-1 31122017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	11 561 000	11 561 000
			Créances rattachées à des participations	BB	BO		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG	133 741	1 202 667		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		18 000		
	TOTAL (II)	BJ	BK	11 694 741	12 781 667		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	3 933	1 062	
		Autres créances (3)	BZ	CA	574 277	331 899	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	980 000	980 601	
Disponibilités		CF	CG	1 678 830	1 195 083		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 000			
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 238 040	2 508 645		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	14 932 782	15 290 312		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	133 741	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise SAS BWA			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 037 000)	DA	7 037 000	7 037 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	703 700	703 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	6 187 526	4 792 231
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	592 895	1 599 368
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	14 521 121	14 132 299
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	369 714	1 134 924
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	41 293	15 407
	Dettes fiscales et sociales	DY	654	7 682
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	411 661	1 158 013
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 932 782	15 290 312
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	411 661	1 158 013
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

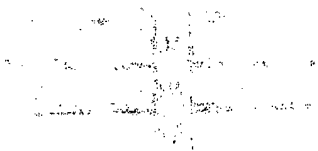
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BWA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 34 RUE IRMA MOREAU		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 5 0 1 6 7 3 9 6 6 0 0 1 3		Néant ☐ *			
		Exercice N, clos le. 31/12/2018	N-1 31/12/2017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CC		
		AF	AC		
		AH	AI		
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AC		
		AP	AC		
		AR	AS		
		AT	AU		
		AV	AW		
		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT		
		CU	CV	11 561 000	11 561 000
		BB	BC		
		BD	BE		
		BF	BG	133 741	1 202 667
		BH	BI		18 000
TOTAL (II)		BJ	BK	11 694 741	12 781 667
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BO		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CREANCES	BV	BW		
		BX	BY	3 933	1 062
		BZ	CA	574 277	331 899
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE	980 000	980 601
CF		CG	1 678 830	1 195 083	
Comptes de régularisation	CH	CI	1 000		
	CJ	CK	3 238 040	2 508 645	
	CW				
	CM				
	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	14 932 782	15 290 312
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
CP		133 741		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :	
				Créances :	



Désignation de l'entreprise SAS BWA			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 037 000)	DA	7 037 000	7 037 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	703 700	703 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	6 187 526	4 792 231
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	592 895	1 599 368
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	14 521 121
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	369 714	1 134 924
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	41 293	15 407
	Dettes fiscales et sociales	DY	654	7 682
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	411 661	1 158 013
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 932 782	15 290 312
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	411 661	1 158 013
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS BWA				Néant ☐ *				
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	12 651	FH		FI	12 651	
		FJ	12 651	FK		FL	12 651	
	Chiffres d'affaires nets*						1 199	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 651	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	81 759	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	339	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	6 279	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	88 378
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(75 726)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	658 963	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 370	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						1 117	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						2 492	
	Différences positives de change							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	661 449	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	661 449	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	585 723	
							1 616 975	



4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SAS BWA				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	158 9 118	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	158 9 118	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(158) (9 118)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(7 330) 8 489	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	674 100 1 648 091	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	81 206 48 723	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	592 895 1 599 368	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES, AMENDES				158		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	





Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 932 782 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **674 100 euros** et un total **charges** de **81 206 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **592 895 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les tests de dépréciation n'ont pas débouché sur la remise en cause de la valorisation des titres de participation.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	11 561 000					11 561 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 220 667		1 153		1 088 079	133 741
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 781 667		1 153		1 088 079	11 694 741
TOTAL		12 781 667		1 153		1 088 079	11 694 741

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	133 741	133 741	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 933	3 933	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 829	15 829	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	558 448	558 448	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 000	1 000	
TOTAL DES CREANCES		712 952	712 952	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		(1 068 926)		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	41 293	41 293		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	654	654		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	369 714	369 714		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		411 661	411 661		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		37 102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		37 102
<i>FRS FACTURES NON PARVENUES</i>	32 266	
<i>FOURN HONOR BOYADJIAN</i>	4 836	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				1 000
HONORAIRES			1 000	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				1 000

--

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		703 700,00	10,0000	7 037 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		703 700,00	10,0000	7 037 000,00

--

BWA

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7.037.000 EUROS

Siège social : 34, rue Irma Moreau
13100 AIX EN PROVENCE

501 673 966 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2018

BRUNO HUGUETTE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE D'AIX-EN-PROVENCE

30 chemin des Tuileries 13015 Marseille

Tél : 04.96.15.49.30 Télécopieur : 04.96.15.49.35 E-mail : huguette.bruno@wanadoo.fr

A l'Assemblée Générale,

I. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société BWA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que nous j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



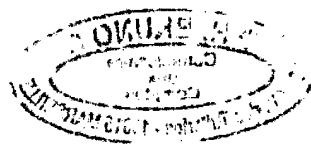
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 3 Juin 2019
Le Commissaire aux Comptes



H.BRUNO





B W A

Société par actions simplifiée

Capital social : 7.037.000 €

Siège social : 34 rue Irma Moreau

13100 AIX EN PROVENCE

501 673 966 R.C.S. AIX EN PROVENCE

PUBLICITE DES COMPTES DES SOCIETES PAR ACTIONS
ARTICLE L 232-23 DU CODE DE COMMERCE

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2018

- Proposition d'affectation du résultat

- Aux associés, à titre de dividende, à hauteur de :	429 257 €
- Le solde, soit :	163 638 €
aux « Autres Réserves »	
Total égal au résultat de l'exercice :	592 895 €

Le dividende unitaire serait ainsi fixé à 0,61 € par action et payé à partir du 1^{er} juillet 2019 au siège social.

Il est ici précisé que la présente distribution de dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Il est précisé que ces prélèvements afférents aux dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques font l'objet d'un prélèvement à la source.

La présente distribution de dividendes est éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du C.G.I. pour les contribuables qui opteraient pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que les rapports présentés mentionnent que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende unitaire	Dividende global	Réfaction art. 158-3-2° du C.G.I.	
			Eligible	Non éligible
31/12/2017	0,29 €	204 073 €	204 073 €	/
31/12/2016	0,22 €	154 814 €	154 814 €	/
31/12/2015	0,35 €	246 295 €	246 295 €	/



EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice approuvé, soit 592 895 euros, comme suit :

- Aux associés, à titre de dividende, à hauteur de :	429 257 €
- Le solde, soit :	163 638 €
aux « Autres Réserves »	
Total égal au résultat de l'exercice :	592 895 €

Le dividende unitaire sera ainsi fixé à 0,61 € par action et payé à partir du 1^{er} juillet 2019 au siège social.

Il est ici précisé que la présente distribution de dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Il est précisé que ces prélèvements afférents aux dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques font l'objet d'un prélèvement à la source.

La présente distribution de dividendes est éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du C.G.I. pour les contribuables qui opteraient pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers.

L'assemblée générale reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., que les rapports présentés mentionnent que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende unitaire	Dividende global	Réfaction art. 158-3-2° du C.G.I.	
			Eligible	Non éligible
31/12/2017	0,29 €	204 073 €	204 073 €	/
31/12/2016	0,22 €	154 814 €	154 814 €	/
31/12/2015	0,35 €	246 295 €	246 295 €	/

Extrait certifié conforme
Le Président : Alexandre KIATIBIAN

